

RAPPORT.

LE COMITÉ CHOISI auquel a été renvoyée la Pétition de James B. Ewart et autres, des Townships de West Flamborough, Beverley et autres lieux, demandant que l'offre de la Compagnie du Canal Desjardins, d'abandonner au Gouvernement la propriété du dit Canal, jusqu'à ce qu'il ait été remboursé des avances qu'il a faites pour l'achever, soit favorablement accueillie, a l'honneur de faire Rapport :—

Que le Comité voit que les Pétitionnaires demandent que l'on accède à la proposition du Président et des Directeurs de la Compagnie du Canal Desjardins, savoir : que le Gouvernement se charge de la régie du Canal, jusqu'à ce que les revenus en soient suffisans pour payer et liquider les dettes de la Compagnie ; et d'après les témoignages qui ont été donnés à l'appui de cette Pétition, et la connaissance personnelle des membres du Comité, il se croit autorisé à recommander la proposition de la Compagnie, à l'acceptation la plus favorable de la Chambre.

Le Comité regarde ce Canal comme une entreprise d'une grande importance pour la population dense et progressive de la partie de la Province où il est situé, et pour la classe d'agriculteurs très-respectable et très-industrieuse, et autres qui y sont établis, comme on le verra par les Etats ci-joints des importations et exportations ; par les tableaux des divers produits qui, de l'extrémité Ouest de la Province, ont passé par ce Canal pour se rendre au Lac Ontario ; ainsi que par les revenus que ces produits ont donnés depuis quatre ans, et qu'ils donnent encore à la Compagnie.

Le Comité est d'opinion, que si le Canal était agrandi de manière à répondre à l'accroissement des affaires, et à l'importance de cette section du pays, et à pouvoir admettre tous les bâtimens qui naviguent sur le Lac Ontario ; et si on le rendait toujours navigable et libre pour le passage des produits, depuis le village de Dundas jusqu'à son point d'intersection avec le chenal naturel qui se décharge dans la Baie de Burlington, il en résulterait de grands avantages pour la Province en général, et que les revenus du Canal suffiraient amplement pour couvrir les dépenses que ces travaux entraîneraient.

Le Canal n'a pas plus de trois milles de longueur, et il a coûté la somme de £19,873 11s. 2d. que le Gouvernement a prêtée à la Compagnie en différens temps. Nul doute que toutes les nouvelles dépenses (restreintes dans des bornes raisonnables) seraient remboursées, dans le cours d'un très-petit nombre d'années, ainsi que celles qui ont déjà été faites et les intérêts, par l'accroissement des affaires que cet amélioration produirait.

Dans l'espoir que la Chambre partagera ses vues à cet égard, votre Comité a dressé un projet de résolutions pour leur donner suite, et il prend la liberté de les recommander à son approbation.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES DURAND,
Président.

31e Août, 1841.

Résolutions que le Comité soumet à la Chambre.

Attendu que les Actionnaires privés de la Compagnie du Canal Desjardins, ont dépensé une somme de £10,000 environ, et emprunté du Gouvernement environ £20,000, (en tout, près de £30,000,) pour la construction du dit Canal ; et attendu qu'il sera nécessaire de dépenser une somme additionnelle pour donner à ce Canal, la solidité, la permanence et la grandeur convenable pour permettre à tous les bâtimens marchands du Lac Ontario, d'y passer.

Résolu, Vu les dépenses qui ont déjà été faites, qu'il est nécessaire de faire de ce Canal un ouvrage solide et permanent ; et que, dans l'opinion de votre Comité, l'augmentation du revenu des péages suffira, à une époque peu reculée, pour payer l'intérêt, et ultérieurement le principal qui a déjà été ou sera employé pour achever ce Canal.

Résolu, Qu'il est expédient que le contrôle et la régie du Canal Desjardins soient placés entre les mains du Gouvernement, jusqu'à ce que les revenus qui en proviendront, soient suffisans pour liquider les dettes que la Compagnie a encourues pour le construire.

Résolu, Qu'il est expédient d'agrandir le dit Canal, de manière à permettre à tous les bâtimens marchands du Lac Ontario d'y passer, depuis le village de Dundas, jusqu'à son point d'intersection avec le chenal naturel qui se décharge dans la Baie de Burlington.